

DIRECTION GÉNÉRALE

Christian DUBLÉ

Directeur des Centres Hospitaliers de
VIENNE, BEAUREPAIRE, CONDRIEU
Président du Comité Stratégique
du GHT VALRHÔNESANTÉ

Jean-François HÉLIE

Secrétaire Général
Directeur de la communication,
de la recherche, de la qualité et des usagers
Secrétaire Général du GHT
VALRHÔNESANTÉ

Sylvie NANO

Chargée des Affaires Juridiques
et de la Communication
Tel : 04 74 31 32 06
Mail : s.nano@ch-vienne.fr

Magdelène HUSTACHE

Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 03
Mail : direction@ch-vienne.fr

Vanessa MORISOT

Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 01
Mail : sec.direction@ch-vienne.fr

DECISION DU DIRECTEUR

N° 2022 – 010

Désignation du Référente Égalité Femme / Homme

Le Directeur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu la loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel ;
- Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;
- Vu le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013 ;
- Vu la circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique (NOR : RDFF1636262C) ;
- Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique (NOR : CPAF1805157C) ;

N° FINISS



380000174

- Vu l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 décembre 2018 ;
- Vu l'instruction N° DGOS/RH3/2021/180 du 5 août 2021 relative à la mise en place d'un(e) référent(e) Égalité au sein de la fonction publique hospitalière ;
- Vu la lettre de mission de la référente, ou du référent, Égalité Femmes / Hommes du Centre Hospitalier de VIENNE du 1^{er} avril 2022

Désigne Mme KHENNICHE Norah, Cadre socio-éducatif, Référente Égalité Femmes / Hommes du Centre Hospitalier de Vienne.

Fait à Vienne, le 15 avril 2022

Christian DUBLÉ

Directeur



Copies : - à l'intéressé
- DRH